

Écotaxe : le combat du transfert des routes commence

RL REGION 18-07-2021

Une bataille chasse l'autre autour de la future écotaxe sur les plus de 3,5 tonnes qui empruntent l'A 31. Si le principe de son instauration est en bonne voie, il faut désormais aboutir à un transfert des routes nationales concernées vers les collectivités locales. Ce qui ne se fera pas sans mal.

Mettre en place une écotaxe en Lorraine à destination des transporteurs de marchandises qui empruntent l'A 31 est un combat de longue haleine. En début de semaine, après deux années de discussions parlementaires, la possibilité pour la Région Grand Est et ses Départements concernés de bénéficier de ce dispositif si l'Alsace venait aussi à l'utiliser sur l'A 35, a été inscrite dans le projet de loi Climat. Une ordonnance du gouvernement, à partir de 2024, devrait suffire pour cela. C'est la victoire d'une bataille, mais pas encore de la guerre. Car un nouveau combat parlementaire se profile à l'horizon : celui du transfert des routes aux collectivités locales.

Si l'Alsace peut collecter sa propre écotaxe, c'est parce qu'elle a

obtenu au travers de la création de sa nouvelle collectivité le transfert des routes nationales et autoroutes non concédées concernées, qui appartenaient à l'État. La Région Grand Est doit maintenant faire de même avec l'A31 et certainement ses principaux axes adjacents. Cela passe par la loi décentralisation, déconcentration, différenciation et simplification (3DS), actuellement examinée par le parlement. Sauf que le bébé ne se présente pas bien à en croire des députés LREM/Modem lorrains.

La fin de l'unité politique

Ceux-ci acceptent mal le satisfecit affiché par les sénateurs de droite et de gauche concernant la première bataille et les accusent même d'avoir torpillé leur fusée Écotaxe à deux étages. Sur le premier étage du principe de cette écotaxe, les députés LREM/Modem de Moselle estiment que c'est au final une « version rétrécie d'un texte proposé par le gouvernement et votée par eux-mêmes en mai dernier qui a finalement été retenue par la commission mixte paritaire. »

Sur le 2^e étage de la fusée, qui passe par la loi 3DS, ils pointent



Les nombreux poids lourds qui transitent par l'A31 devront probablement à l'avenir s'acquitter d'une écotaxe. Photo RL/Karim SIARI

du doigt la majorité sénatoriale LR, qui a supprimé l'article 7 permettant ce transfert. « Cela prive ainsi les Régions de cette compétence », regrette aussi la députée LREM meurthe-et-mosellane dans un courrier à Mathieu

Klein, suite à la motion pour une régionalisation pour l'écotaxe régionale votée par la métropole du Grand Nancy. « Une 2^e délibération a été demandée, en espérant vivement pouvoir réintégrer cet article d'ici la fin de l'examen du

texte », ajoute l'élue. Alors qu'une nouvelle bataille s'annonce entre sénateurs et députés, la belle unité locale sur ce dossier qui devrait transcender les clivages politiques aura fait long feu.

Ph.M.